

---

**M. Arcangeli s'obstine à manipuler la réalité, c'est lassant pour tout le monde !**  
B. Besche-Commenge ASPAP/ADDIP – 26 mars 2014

Reprenons encore une fois, ça devient lassant pour tout le monde mais en se reportant aux références que je cite (liens soulignés, voir à la fin dans l'ordre), le lecteur pourra vérifier et apprécier les propos du président de l'ADET. Dans un texte mis en ligne le 25, il s'obstine à tenter de justifier ses approximations au cours de l'émission de France 3 « *La voix est libre* », sur lesquelles j'étais revenu dans un communiqué. Passons sur les intentions qu'il me prête et les propos qu'il m'attribue, c'est beau l'imagination!

A) - Point 1 et 2, populations d'ours, directive Habitats et nouveaux lâchers :

Bien sûr que la population d'ours dans les Pyrénées n'est pas génétiquement viable ! Mais les vrais chiffres de viabilité ce n'est pas 50 comme l'ADET le proclame aujourd'hui encore sur son site mais près de 300 comme l'indique le rapport du Muséum, et pour une viabilité uniquement à court terme. Or, entre 200 et 300 minimum, je souligne ces chiffres depuis 2009 sur la base de travaux scientifiques indubitables, dont Trinidad Pérez et alii, *Non-invasive genetic study of the endangered Cantabrian brown bear (Ursus arctos)*, dans « Conservation Genetics » d'avril 2009 (Article en ligne, mais payant et non diffusable, taper le titre).

Le politologue lui-même qui ponctue l'émission par ses analyses a indiqué que l'article 22 de la directive Habitats n'imposait aucune obligation de réintroduction. M. Arcangeli écrit que cela concernerait certains Etats (France et Pyrénées) et pas d'autres (Slovénie). Cela revient à dire que la législation est un cadre à géométrie variable, la loi c'est pour les autres pas pour moi, analyse inquiétante chez un élu régional !

En 2013, a été publié un bilan des programmes LIFE-Europe qui gèrent ces problèmes : LIFE and human coexistence with large carnivores - Luxembourg: Publications Office of the European Union, préfacé par le Commissaire européen à l'environnement, Janez Potočnik.

La position est claire, p. 16 : « *Une forte opposition locale peut signifier que des projets de nouveaux lâchers risquent de ne pas obtenir le feu vert. Le gouvernement français compte plutôt atteindre la viabilité à travers la reproduction des ours existants. Cependant, des problèmes liés à la consanguinité peuvent se produire si aucun autre ours n'est introduit. La population pyrénéenne d'ours bruns reste donc menacée, et seul un changement important dans les attitudes locales à la présence de l'ours dans les Pyrénées peut la sauver.* » (« *only a significant shift in local attitudes to the presence of bears in the Pyrenees may save it* »)

La partie en gras est essentielle : il est reconnu que la population pyrénéenne d'ours est insuffisante, on s'attendrait alors à ce que soit affirmé « seules des réintroductions peuvent la sauver » ... mais ce n'est pas cela qu'écrit l'Europe : le refus des « populations concernées », celles au centre de l'article 22, est une barrière incontournable. La loi s'applique partout même si cela déplaît à notre élu ! Je reviens en B sur ce refus local.

Auparavant l'affaire hamster en Alsace que cite M. Arcangeli. En fait il n'a pas davantage lu in extenso ce jugement de la Cour Européenne de Justice que le reste, ou trompe ses lecteurs, ou n'a rien compris. Les attendus sont clairs : **ce n'est pas pour non réintroduction que la France a été condamnée alors qu'il est souligné par le requérant que la population d'hamster est en danger grave** (§ 14 : « *La Commission soutient que l'espèce du grand hamster est menacée d'extinction en Alsace* ») **et dans les attendus que la population n'est pas viable** (§ 24). Elle l'a été pour « *la détérioration ou la destruction des sites de reproduction ou des aires de repos* », problème qui ne se pose pas dans les Pyrénées où est partout souligné l'excellent état du milieu.

B) – Points 3, 4, 5, les Pyrénéens et l'ours.

Là M. Arcangeli se surpasse dans la manipulation des données. Deux groupes différents sont envisagés par le sondage IFOP de 2008, les habitants des départements pyrénéens en général et d'autre part « *les montagnards directement concernés* ».

Or de façon assez perverse M. Arcangeli fait semblant de confondre les premiers avec les « *populations concernées* » de l'art. 22 de Habitats, que le sondage appelle « *les montagnards de chaque département* », et ce sont elles qui disent à 60% non à des réintroductions (67% pour les trois départements des Pyrénées Centrales) (pages 27-32). D'où la position de l'Europe dans le bilan 2013 cité ci-dessus : « *seul un changement important dans les attitudes locales à la présence de l'ours /... etc./* ».

Rien à voir ici avec une question de « symbole », il s'agit de la réalité concrète et non plus d'images emblématiques, et pas des mêmes groupes. M. Arcangeli fait semblant de confondre les deux !

-----

Pour tenter de noyer le poisson, il parle ensuite jugement du Conseil d'Etat en 2009 et concertation, mais il s'agissait alors de lâchers purement franco-français, l'Europe avait refusé de s'y associer !

Et la « concertation » qu'exhibe M. Arcangeli fut mise en place le 2 février 2005 APRÈS « le 13 janvier 2005 la décision du gouvernement d'engager dès cette année le renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées » (cf. dossier de concertation). Diverses rencontres informelles avaient précédé, elles n'avaient aucun statut légal de « concertation » : c'est bien a posteriori que celle-ci a officiellement été organisée, voir par ex. les dates pour les élus concernés annexe 1, début de page 4 des annexes du « Plan de restauration ... » ! Une fois de plus, M. Arcangeli ou trompe sciemment, ou n'a pas lu, ou n'a rien compris.

### C) – Le PSEM (Plan de Soutien à l'Économie de Montagne)

Désolé je vais me répéter, je n'y peux rien si c'est l'État lui-même (Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement) qui dans le récent « Plan d'action national loup 2013-2017 » écrit : « *un dispositif global de développement du pastoralisme à été élaboré : le Plan de Soutien à l'Economie de Montagne (PSEM) indépendant du plan ours, financé par le Ministère de l'agriculture et les Collectivités territoriales, qui inclut des mesures de protection des troupeaux.* » (page 11).

**Indépendant du plan ours** M. Arcangeli, il suffit de lire ! C'est l'État qui le dit, et le Préfet de Région que vous citez applique la politique de l'État, pas la vôtre Dieu merci !

### Pour conclure.

un point de détail, mais très intéressant sur la façon dont M. Arcangeli manipule les faits : selon lui, je serais « *un des principaux intervenants de la formation des bergers* » en Ariège. Les vrais formateurs vont être très étonnés ! J'interviens en fait un tiers de journée avec deux autres chercheurs, spécialistes des pastoralismes dans les Alpes et les pays tropicaux, pas du tout dans la formation proprement dite mais pour un éclairage sur divers aspects historiques de l'élevage pyrénéen, notamment l'histoire des races locales d'élevage et des savoirs agropastoraux, mes domaines de recherche.

Décidément, M. Arcangeli a beaucoup d'imagination et l'art de tout déformer dans le sens qui l'arrange ! Mais cette manipulation démagogique est le code génétique de l'ADET, l'association qu'il préside et qui lui a permis d'acquérir une visibilité médiatique et politique qu'il n'aurait jamais eue autrement. Rappelons qu'elle a été créée de toutes pièces par un haut fonctionnaire du Ministère avant les premières réintroductions de 1995-96 : « *permettant ainsi au projet d'être moins parisien !..! pendant que le projet « lourd » de réintroduction évoqué par ailleurs continuerait d'être discuté* » (courrier officiel, janvier 1991).

L'objectif était déjà de masquer à l'Europe le refus des « *populations concernées* » qu'elles manifestent toujours comme le montre le sondage IFOP. Deux ans après cette création supercherie, le 14 janvier 1993 encore, le Directeur régional de l'environnement envoyait au Ministère un rapport où l'on peut lire : « *Après quatre ans d'effort, il existe toujours une opposition, voire une forte opposition locale à la présence de l'ours et à tout ce que cette présence implique* » (Courrier réf. MTC/PC07-93). La même qui s'exprime aujourd'hui et n'a rien à voir avec les « symboles » chers à M. Arcangeli.

Sur tous ces points, on pourrait continuer à citer des dizaines de documents, officiels comme scientifiques, qu'il suffit de lire sans a priori idéologique. Ce serait vraiment très lassant mais s'il le fallait ...

Le lecteur peut déjà vérifier à partir des références citées (liens soulignés, voir ci dessous dans l'ordre).

[http://www.paysdelours.com/fr/ours-la-reponse-de-francois-arca...runo-besche-commenge.html?cmp\\_id=50&news\\_id=1237&viD=249#1237](http://www.paysdelours.com/fr/ours-la-reponse-de-francois-arca...runo-besche-commenge.html?cmp_id=50&news_id=1237&viD=249#1237)  
<http://www.pyrenees-pireneus.com/Faune/ours/France/Opposition/2014-003-01-Ours-Stop-ou-Encore-TV-France-3-La-Voix-est-libre.php>  
<http://www.paysdelours.com/fr/ours/questions-reponses/>  
<http://www.pyrenees-pireneus.com/Faune/ours/France/Groupe-National-Ours-GNO/OURS-Groupe-National-24-06-2009-mensonges-prefet-region-et-GNO.htm>  
<http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/lifefocus/documents/carnivores.pdf>  
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/;jsessionid=hpqQTyQGmGsy95hMdshk6R21Y2mm2tvjVWFgDJHlGcJWnhdWYsy3!795116835?uri=CELEX:62009CJ0383>  
[http://bdm.typepad.com/files/perception\\_ours\\_2008\\_07\\_d%C3%A9tails-1.pdf](http://bdm.typepad.com/files/perception_ours_2008_07_d%C3%A9tails-1.pdf)  
[http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/OURS-annexes\\_cle71e7d3-1.pdf](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/OURS-annexes_cle71e7d3-1.pdf)  
<http://www.pyrenees-pireneus.com/Ecologistes-Ecologie/Simon-Gilbert/1991-01-28-Note-Gilbert-Simon-Creation-Structure-moins-parisienne.pdf>